

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00702

Numéro SIREN : 800 588 303

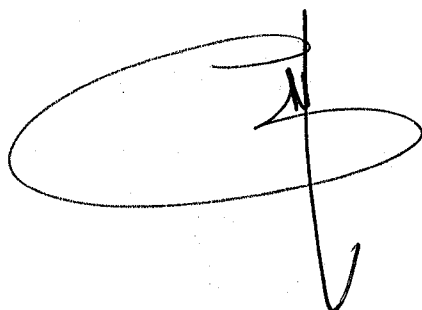
Nom ou dénomination : LICENCES-4.COM

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 5659

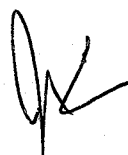
CJC

Bilan et annexes

Certifié conforme à l'original

A stylized handwritten signature consisting of a large loop and a vertical stroke.

Exercice du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

A small handwritten signature or mark in the bottom right corner.

Désignation de l'entreprise		Société CJC		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		207 ROUTE DES TROIS LUCS		13011 MARSEILLE	
Numéro SIRET *		8 0 0 5 8 8 3 0 3 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
Immobilisations corporelles *		028		030	
Immobilisations financières * (1)		040		042	
Total I (5)		044		048	
STOCKS		050		052	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés *					
Autres * (3)		072		074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
Total général (I+II)		110		112	
		1 821		1 821	
		1 821		1 008	
		1 821		1 008	
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		2 000	
Ecarts de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau		134		(2 216)	
Résultat de l'exercice		136		(1 998)	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		(2 213)	
Total II		154		(216)	
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 035	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		2 000	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		4 035	
Total général (I + II + III)		180		1 821	
				1 008	
REVENUS		193		195	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an				(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
				182	
				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société CJC

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7Néant *
13 1 1 2 2 0 1 6

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		380
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		380

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	1 642	340
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
Dotations aux amortissements *			254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	311	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	1 953	340

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280			
Produits exceptionnels	(IV)	290			
Charges financières	(V)	294			240
Charges exceptionnelles			300	45	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	1 998
---------------------	--	-----	--	-----	-------

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	45		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelles (44, soixies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44, terdecies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44, soixies)	981	Jeune entreprise innovante (44, soixies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
Divers (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352		354	1 953
Déficits antérieurs reportables : * 2.....2.1dnt imputés sur le résultat :		356		360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	1 953
--------------------------------	-----	--	-----	-------

Société CJC

207 ROUTE DES TROIS LUCS
IMMEUBLE LE PHENIX
13011 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CABINET MCEC
CHEMIN DE FONT SEREINE
LE GRAND BOSQUET BAT.B
13420 GEMENOS
0442189707

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408
Total	408

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CJC
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 207 Route des Trois Lucs
13011 Marseille
800 588 303 RCS Marseille

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 FEVRIER 2020

Le 15 février 2020 à 11h, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque associé a été convoqué par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Claude VIENNET, détenteur de 134 parts, ci cent trente-quatre parts,
- Madame Jeanne ZAMMIT, détentrice de 66 parts, ci soixante-six parts,

Total des parts des associés présents : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Claude VIENNET préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2017 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;



Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 lesquels font apparaître un déficit de 1.998 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé la somme de 45 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'impôt supporté en raison desdites sommes est de 7 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 998 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 1.998 euros.
- Solde du report à nouveau, soit (2.216) euros

Affectation

- Au report à nouveau, soit (4.214) euros

Rappel des dividendes distribués

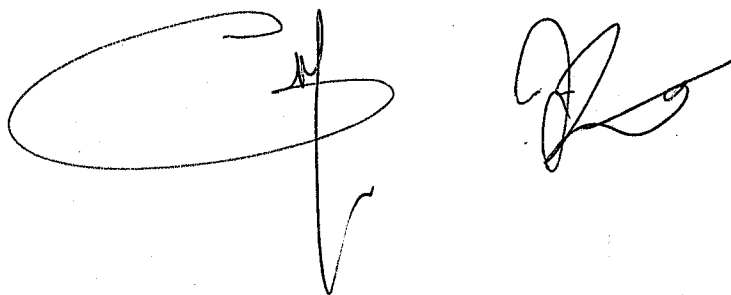
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.



De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la
Gérance et les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized 'C' with a vertical line extending downwards. The signature on the right is a more compact, cursive-style signature.